

Un deuxième étendard pour valoriser le littoral seynoïse

Comme en 2016, le "Pavillon bleu" flottera cet été sur les plages des Sablettes. Un label qui couronne une démarche visant l'excellence environnementale, au profit de l'économie locale

Présent dans 47 pays sur tous les continents, le "Pavillon bleu" est considéré comme un emblème de qualité, une référence dans le domaine du tourisme et du développement durable. Pour les estivants, choisir de se rendre sur une plage "Pavillon bleu", c'est la garantie de choisir un site équipé pour le respect de l'environnement, et même plus : poubelles de tri, sanitaires aux normes, sécurité et accessibilité à la baignade pour tous, information sur la qualité de l'eau de mer et sur la faune et la flore locales... À La Seyne, deux sites viennent d'être labellisés, pour la deuxième année consécutive, par le jury du label : les plages du centre des Sablettes et de Saint-Elme.

"Une fierté pour la ville"

« Obtenir le "Pavillon bleu" n'est pas si facile, précise Christian Pichard, adjoint au maire de La Seyne chargé du tourisme. Il a fallu monter, voici deux ans, un dossier solide, respectant des critères très précis en matière de gestion de l'eau, de



Les représentants des différents services municipaux qui ont œuvré en vue de l'obtention du "Pavillon Bleu", ont partagé leur satisfaction, hier aux Sablettes. (Photo DR)

gestion des déchets et d'éducation à l'environnement (lire ci-dessous). Décrocher ce label est à la fois une fierté pour la ville et la récompense d'un travail d'équipe des services

municipaux qui, cette fois encore, ont relevé le défi. C'est aussi la preuve que La Seyne se professionnalise peu à peu dans son rapport au tourisme, et c'est pour nous un vrai sujet de satisfaction. »

Des travaux d'amélioration

Pour mettre toutes les chances de son côté, et se voir à nouveau attribuer l'étendard en 2017, la municipalité a réalisé des travaux d'amélioration : mise en place du tri sélectif (3 bacs sur les plages), remise à neuf des sanitaires du parc Braudel (plomberie, électricité, faïence...), achat d'un fauteuil (avec le Kiwanis) pour l'accessibilité de la plage aux personnes à mobilité réduite (PMR)... « Et, l'an prochain, nous prévoyons un deuxième accès PMR à Saint-Elme », glisse Christian Pi-

chard. Du reste, pour s'assurer « qu'on est bien dans les clous, un auditeur "Pavillon bleu" est venu nous rencontrer », poursuit l' élu. Et lors de son passage à La Seyne, il a souligné la mise en place des consignes de tri sur les plages. Il a aussi apprécié la mise à disposition de cendriers de plage (auprès des postes de secours et de l'office de tourisme). Et il a indiqué, dans son rapport, que La Seyne respecte « fidèlement les critères de labellisation du "Pavillon bleu" ». « Globalement, le jury a apprécié le sérieux dans la démarche et félicité la commune pour sa labellisation "Territoires à énergie positive pour une croissance verte" obtenue en 2016 ». Au-delà de la satisfaction du devoir accompli, l'attribution du "Pavillon bleu" est aussi saluée pour ses re-

Quatre communes labellisées dans l'ouest-Var

Outre La Seyne, trois autres communes du secteur se sont vues à nouveau décerner, hier, le "Pavillon Bleu" pour la saison estivale 2017 :
■ Six-Fours (Bonnegrâce poste de secours, Bonnegrâce Le Manuella, plages du Cros, de La Coudoulière, du Rayolet, et des Charmettes).
■ Saint-Mandrier (La Coudoulière, La Vieille, Saint-Asile, Touring Club, Le Canon).
■ Saint-Cyr (Les Lecques Saint-Come Ouest).

tombées. « Ce label international est important car les pays du nord de l'Europe, notamment, y sont très sensibles », indique Christian Pichard. De fait, observe Joyce O'Donoghue, responsable pôle ouest de l'office de tourisme intercommunal, « la fréquentation est en hausse et nous avons de bons retours sur la qualité de l'eau et des plages seynoises ». « Les retombées sont aussi sensibles en termes d'emploi car, autour de nos plages, des entreprises investissent, à l'image de la rénovation du Grand Hôtel des Sablettes », abonde Anthony Civettini, adjoint au maire, délégué au développement économique. Et de conclure : « Le développement économique et de l'emploi est bien au cœur de cette démarche d'obtention du "Pavillon bleu" ».

M. G.

mguillon@nicematin.fr

Les critères d'attribution

Pour décerner un "Pavillon bleu", le jury prend en compte quatre critères principaux :

- ▶ Éducation à l'environnement : les communes doivent mettre en place cinq actions d'éducation à l'environnement, dont au moins deux directement sur la plage labellisée.
- ▶ Environnement général : l'accessibilité de la plage aux personnes à mobilité réduite est un critère essentiel.
- ▶ Gestion des déchets : le tri sélectif d'au moins 3 types de matériaux sur la plage ou à proximité (100 m) est un critère impératif.
- ▶ Gestion de l'eau : le "Pavillon bleu" exige une qualité des eaux de baignade excellente (classement ARS) sur les 4 dernières années.